



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7538^e séance

Mardi 20 octobre 2015, à 9 h 55

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Oyarzun Marchesi	(Espagne)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Sison
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Bertoux
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 9 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de son rapport annuel à l'Assemblée générale, pour la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015.

Les membres du Conseil sont saisis du projet de rapport. L'introduction figurant dans le projet de rapport a été préparée par la délégation néo-zélandaise, en tant que Président du Conseil au mois de juillet 2015, avec la participation des autres membres du Conseil. Le corps du rapport a été établi par le Secrétariat. Je tiens à remercier la Nouvelle-Zélande et son équipe, ainsi que le Secrétariat de leurs contributions respectives.

J'aimerais signaler que le format du projet de rapport dont le Conseil est saisi est conforme aux dispositions énoncées dans la note du Président en date du 26 juillet 2010 (S/2010/507).

Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande, dont la délégation s'est chargée de la rédaction de l'introduction du rapport annuel de cette année.

M. Van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier tous les membres du Conseil de sécurité de leur contribution, de leur appui et de leurs commentaires, ainsi que de la confiance qu'ils ont placée en la Nouvelle-Zélande au cours de la préparation du présent rapport.

À la demande des membres du Conseil, cette année, nous avons révisé la façon dont nous élaborons

le rapport, notamment en préparant une introduction qui est deux fois moins longue que celles des années précédentes. L'introduction a pour but de fournir un résumé accessible des activités du Conseil. Il s'est agi d'un processus plutôt intense, qui a pris près de trois mois.

Dans le même temps, nous prenons acte de ce que les négociations se sont poursuivies au sein du Groupe de travail sur la documentation et les autres questions de procédure quant à la meilleure façon de préparer le rapport à l'avenir. Nous appuyons les efforts actuellement menés par la Lituanie et la Fédération de Russie à cet égard.

Nous remercions également les États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont plaidé pour une plus grande transparence dans les travaux du Conseil et ont exprimé le souhait que le dialogue avec l'Assemblée gagne en qualité, notamment via une amélioration de l'introduction du rapport. Nous savons que ce que nous avons fait cette année ne va pas aussi loin que certains l'auraient voulu. Nous aussi nous aurions préféré un document contenant une réflexion plus approfondie sur les résultats obtenus par le Conseil. Cela étant, de par sa nature, le présent rapport est un document du Conseil qui doit recueillir l'appui de tous ses membres.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à passer à l'adoption du projet de rapport annuel.

Puis-je considérer que le projet de rapport est adopté par le Conseil?

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Cette décision apparaîtra dans une note du Président du Conseil de sécurité qui sera publiée en tant que document du Conseil sous la cote S/2015/771.

La séance est levée à 10 heures.